



Marseille, le 6 mai 2020

PROTCOLE TEMPS SCOLAIRE ECOLES PERSONNEL MUNICIPAL

1 /Accueil des élèves au portail de l'école par le directeur ou un enseignant échelonné de 8h20 à 9h00

- Accueil par le personnel municipal des élèves dans la cour près d'un point d'eau,
- Lavage des mains et respect des gestes barrières,
- Accueil des élèves par l'enseignant dans la classe.

2 /Temps de récréation et pause méridienne

- Aérer régulièrement les locaux (classes, réfectoire...),
- Nettoyer tous les points contact (interrupteurs, poignées de porte, rampe d'escalier ...),
- Il sera recommandé avec les enseignants de laisser les portes ouvertes à chaque fois que cela sera possible,
- Réorganisation de la plage horaire de la pause méridienne : de 11h00 à 14h00 en fonction du nombre d'enfants accueillis et de manière concertée entre l'équipe enseignante et le personnel municipal. Constitution de groupes de 15 enfants maximum et prise de repas échelonnée. Il conviendra de respecter le maintien de la distanciation, l'application des gestes barrière, la limitation du brassage des élèves.

3/ Nettoyage des sanitaires

- Les sanitaires doivent être nettoyés plusieurs fois par jour, avant et après chaque récréation et avant et après la pause méridienne et après les activités périscolaires.

Ces mesures ont été prises conformément au protocole sanitaire établi par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Laurent-Xavier GRIMA